

Nouvelles de l'Assemblée des gouverneurs

AOÛT 2012 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 23 AOÛT ET DU 29 AOÛT 2012



La présidente de l'Université du Québec, Mme Sylvie Beauchamp, a remis le 28 août 2012 les Prix d'excellence de l'Université du Québec en recherche et création, en enseignement ainsi qu'en gestion. Sur la photo (dans l'ordre habituel) : Mme Johanne Brouillette de l'UQAM, M. Denis Dubé de l'UQO, Mme Sylvie Beauchamp de l'Université du Québec, M. Michel Gosselin de l'UQAT, M. Luc-Alain Giraldeau de l'UQAM et Mme Martine Beaulne de l'UQAM.

RÉUNION SPÉCIALE DU 23 AOÛT 2012 (2012-7-AG-S)

Cession des actifs et des passifs de la composante Télé-université de l'UQAM à la Télé-université

Les nouvelles lettres patentes d'école supérieure de la Télé-université sont en vigueur depuis le 23 août 2012. Au même moment, les lettres patentes supplémentaires accordées à l'UQAM le 18 mai 2005 concernant le rattachement de la Télé-université à l'UQAM ont été annulées.

Afin de donner plein effet à l'entrée en vigueur des nouvelles lettres patentes, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé la conclusion de deux actes notariés concernant le transfert de biens mobiliers et immobiliers de la composante Télé-université de l'UQAM à la Télé-université, soit :

- un acte de cession et transfert à la Télé-université des actifs et passifs de la composante Télé-université de l'UQAM;
- un acte notarié concernant le transfert de l'UQAM à la Télé-université de la part indivise de l'immeuble détenu en copropriété avec l'Université du Québec.

RÉUNION DU 29 AOÛT 2012 (2012-8-AG)

NOMINATIONS

Direction générale de la Télé-université

Afin d'assurer la direction de la Télé-université et conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, l'Assemblée des gouverneurs a désigné M. Raymond Duchesne à titre de directeur général par intérim de cet établissement à compter du 29 août 2012 jusqu'à l'entrée en fonction d'un directeur général nommé par le gouvernement.

Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé M. Zaki Taboubi, conseiller au Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, au Comité de retraite du RRUQ comme membre désigné par les employés de l'Université du Québec pour un mandat de trois ans du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2015.



Les bureaux de la direction de la Télé-université sont situés dans le quartier Saint-Roch, à Québec.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Comité d'éthique et de déontologie de l'Assemblée des gouverneurs

Le Comité d'éthique et de déontologie a déposé son rapport annuel 2011. Le Comité est composé de Mme Nicole Rouillier, directrice générale du Cégep Marie-Victorin, Mme Sylvie Dulude, directrice générale de la Caisse Desjardins des Moissons, et M^e André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, qui agit comme secrétaire. Le recteur de l'UQAC présidait le Comité jusqu'au 25 avril 2012, date de son départ à la retraite. À compter de ce moment, Mme Nadia Ghazzali, rectrice de l'UQTR, lui a succédé.

Le Comité n'a été saisi d'aucune demande d'avis ni d'allégation de manquement aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Émission de diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a décerné 382 diplômes à des étudiants de l'UQAC. Depuis sa fondation en 1969, l'Université du Québec a délivré 549 221 diplômes.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Université du Québec – Institution d'un régime d'emprunts à long terme

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'Université du Québec à instituer un régime d'emprunts à long terme d'un montant maximum de 168 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2013.

Ce régime permet à l'Université du Québec de conclure des transactions d'emprunts pour le financement à long terme des dépenses d'investissements réalisées par les établissements du réseau dans le cadre des enveloppes budgétaires prévues au Plan quinquennal d'investissements universitaires (PQI).

RÉUNION SPÉCIALE DU 29 AOÛT 2012 (2012-9-AG-S)

Modification à l'Annexe 6-C Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec du Règlement général 6 Ressources humaines

L'Assemblée des gouverneurs a adopté une modification au texte réglementaire du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec. Cette modification vise à élargir les critères d'admissibilité au régime en réduisant le pourcentage exigé du maximum des gains admissibles (MGA) de la Régie des rentes du Québec de 35 % à 25 %.